

PRRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

C H A N C E L L E R I E

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité\*Travail\*Progrès

Décret n° 96 - 330 du 17 Juillet 1996

Portant élévation à titre exceptionnel  
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX.-

- Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;
- Vu le décret n° 86/903 du 6 Août 1986, désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la Dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86/905 du 6 Août 1986, modifiant le décret n° 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Devouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86/896 du 6 Août 1986, portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 91/824 du 15 Octobre 1991, portant nomination de Chancelier des Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 95/25 du 13 Janvier 1995, portant nomination de Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 95/26 du 22 Janvier 1995, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérim des Ministres ;

D E C R E T E :

Article 1er : Est élevé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

A LA DIGNITE DE GRAND CROIX

- S.E. Monsieur Jacques CHIRAC, Président de la République Française.

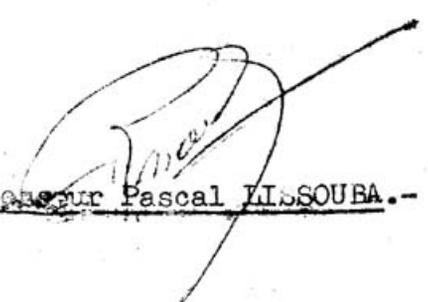
.../...

Article 2.- Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de réception, sera ~~enregistré~~, publié au Journal Officiel ~~de la République du Congo~~ et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 17 Juillet 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,



Professeur Pascal LISSOUBA.-

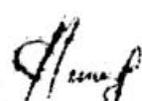
Le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

P/ Le Ministre de l'Economie et des  
Finances, chargé du Plan et de la  
Prospective,

Le Ministre Délégué, Chargé du Budget  
et de la Coordination des Régies,



Luc Daniel Adamo MATETA.-

